

COMMUNE DE BLIENSCHWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mardi 04 juin 2024 à 20 heures Grande salle de la Mairie

Sous la, présidence de Monsieur le Maire : Jean-Marie SOHLER

Membres présents :

Jean-Marie SOHLER, le Maire Dominique SPITZ, , Adjoint au maire

Jean-Bernard BULBER, Stève DRESCH, Carine STRAUB,, Matthieu WASSLER, Conseillers

Absent excusé: Etienne WASSLER (qui donne procuration à Jean-Marie SOHLER), Christine FREYERMUTH (qui donne procuration à Jean-Bernard BULBER), Pierre MEYER (qui donne procuration à Stève DRESCH), Roland SCHWARTZ,

Secrétaire de séance : Matthieu WASSLER,

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV de la séance du 20 mars 2024,
- 2. Création d'emploi : Adjoint Administratif de 1ère classe à raison de 17 h 30 hebdomadaire,
- 3. Acceptation d'un don,
- 4. Acquisition d'un terrain,
- 5. Achat débroussailleuse,
- 6. Divers et communications

D 04.06.24 - 01 : Approbation du PV de la séance du 20 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 20 mars 2024.

D 04.06.24 – 02 : Création d'emploi Adjoint Administratif principal de 1ère classe

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération prise lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 20 mars dernier, il convient de définir les modalités et les conditions de la création du poste de secrétaire de Mairie.

M. le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées du code général de la fonction publique,

De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire à compter du 1^{er} août 2024, , Indice Brut 430, Indice Majoré 385 pour les fonctions de secrétaire de Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des membres présents,

D'adopter la proposition du maire de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire à compter du 1^{er} août 2024, Indice Brut 430, Indice Majoré 385, pour les fonctions de secrétaire de Mairie.

D'inscrire au budget les crédits correspondants,

D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

D 04.06.24 - 03 : Acceptation dons

Le Conseil de Fabrique d'Eglise a encore recueilli des dons pour les travaux de rénovation réalisés à l'Eglise des Saints Innocents et pour la protection de l'orgue. Ce don s'élève à 4 000€

La Fondation du Patrimoine nous a informé qu'un don devrait nous parvenir prochainement. Celui-ci s'élèverait à environ 20 000 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le don de 4 000 € provenant de la Fabrique de l'Eglise des Saints Innocents,

Charge Monsieur le Maire d'accepter le don de la Fondation du Patrimoine devant nous parvenir prochainement pour un montant d'environ 20 000 €.

D 04.06.24- 04: Acquisition d'un terrain

Les études en vue des ouvrages de stockage des coulées de boues font apparaître que les terrains appartenant déjà à la commune ne présentent pas une surface assez importante à une future réalisation. Les propriétaires riverains, la famille KILBERT, est d'accord pour vendre leurs parcelles :

- Lieudit « Schleissmühl » Section 07 n° 313 d'une surface de 14.14 ares.
- Lieudit « Schleissmühl » Section 07 n° 320 d'une surface de 0.23 ares,

Le prix de vente serait de 1 500 € l'ensemble correspondant à 14.37 ares.

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour l'acquisition de ces deux terrains au prix de 1 500 € ; les frais de notaire étant également pris en charge par la commune.

Charge Monsieur le Maire d'engager les démarches en vue de cette transaction,

D 04.06.24 - 05 : Achat d'une débrousailleuse

Monsieur le Maire présente le devis des Ets. NIESS à Hoffen d'un montant H.T. de 660.52 € Pour l'achat d'une nouvelle débrousailleuse de marque HUSQVARNA,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne son accord pour l'achat d'une nouvelle débrousailleuse de marque HUSQVARNA auprès des Ets. NIESS à Hoffen d'un montant total H.T. de 660.52 €.

La séance est levée à21 h 30

Le Maire, Jean-Marie SOHLER La secrétaire de séance, Matthieu WASSLLER